



50 ans, un compagnon et 5 enfants, à Rixensart depuis 4 ans. Conseillère communale à Hoeilaart de 2001 à 2006.

Comme architecte attachée au SPW et conseillère dans des cabinets ministériels, Nathalie gère des dossiers complexes en urbanisme.

Sa vision de l'intérêt collectif d'un cadre de vie de qualité répond aux attentes des habitants.

Elle est sensible au bien-être animal, à la culture et à la beauté des lieux et des paysages. Le défi intergénérationnel la motive.

### Programme en matière d'urbanisme :

- **Aménager les espaces**, tels que Maubroux / gare de Genval, gare de Rixensart, quartier Poirier Dieu, place de l'Eglise de Rosières, rond-point P. Hanin, place de Bourgeois, place Jefferys, sur base de priorités urbanistiques et de mobilité. **AMELIORER LA QUALITE DES LIEUX DE CONVIVIALITE ET L'IMAGE DE LA COMMUNE**
- **Réviser le Guide** Communal d'Urbanisme afin de **clarifier la position de la Commune** sur les normes urbanistiques à respecter afin de simplifier la tâche des citoyens et des professionnels de la construction. **ARRETER LES DEMOLITIONS / CONSTRUCTIONS SPECULATIVES.**
- **Adapter la morphologie** urbanistique de la commune aux réalités sociales, environnementales et économiques par :
  - la densification raisonnée des centres afin de limiter les déplacements tout en anticipant le seuil maximal de 25.000 habitants. **NE PAS DENSIFIER HORS DES CENTRES. NOMBRE DE LOGEMENTS ADAPTE AU CONTEXTE.**
  - l'optimisation du bâti existant en explorant, selon un cadre défini, la division de biens, la colocation et les habitats intergénérationnels. **ETRE OUVERT A UNE OCCUPATION SOUPLE DES MAISONS TRADITIONNELLES.**
  - la limitation du nombre de logements dans les projets urbanistiques de grande ampleur tout en tenant compte d'un habitat accessible à tous. **AVOIR UNE VISION GLOBALE DE L'OFFRE ET LA DEMANDE AVANT TOUTE AUTORISATION.**
  - la création d'espaces extérieurs communs **AGREABLES** dans la construction d'appartements. **ET EN CRÉER A PROXIMITE DES PETITS LOGEMENTS EXISTANTS.**
- Imposer de manière proportionnelle des charges d'urbanisme aux promoteurs afin de réaliser, dans l'intérêt collectif, des trottoirs, espaces de parking privés, pistes cyclables, plantations, plaines de jeux, ...
- **Préserver le patrimoine** immobilier de la commune et notamment la cohérence architecturale par quartier tout en développant une **architecture novatrice** là où c'est indiqué et cohérent. **PRESERVER LE BÂTI EXISTANT DE QUALITE (avant 1940). ENCOURAGER LA CREATIVITE.**